

Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux juin à 19h30, le Conseil communautaire dûment convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni Salle polyvalente - Château de Villy à CONTAMINE SUR ARVE, sous la Présidence de M. Stéphane VALLI, Président.

Nombre de Conseillers

En exercice 38
Présents 25
Absents représentés 7
Absents 6

VOTES :

POUR 32
CONTRE 0
ABSTENTION 0

ETAIENT PRESENTS (25) :

M. VALLI Stéphane, M. PERY Christophe, M. MASSAROTTI Yves, Mme WATT CHEVALLIER Aline, M. FOURNIER Christophe, M. LAYAT Didier, Mme VAZQUEZ YANEZ Annick, M. MONET Philippe, Mme JOURDAN Amalia, Mme BALLARA Patricia, M. BOISIER Lucien, Mme ARES Christine, M. BROISIN Sébastien, M. MERCIER Julien, M. SERVOZ Claude, M. PITTET Dominique, Mme JORAT Josiane, Mme VINUREL Marie-Christine, M. BURTHEY Jean-Marcel, M. TUR Thierry, M. PASQUIER Jean-Michel, Mme PETIT Nathalie, Mme GUERIN Véronique, M. MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, M. ARCADE Jean-Luc

ABSENTS REPRESENTES (7) :

Mme CAPRI Brigitte a donné pouvoir à M. MASSAROTTI Yves, Mme PERRIN GOTRA Caroline a donné pouvoir à M. MERCIER Julien, Mme COFFY Géraldine a donné pouvoir à Mme JORAT Josiane, M. LATHUILLE NICOLLET Anthony a donné pouvoir à M. VALLI Stéphane, Mme MICHEL Sheila a donné pouvoir à M. FOURNIER Christophe, M. MALLINJOURD Jean-Paul a donné pouvoir à M. PITTET Dominique, M. NAVARRO Daniel a donné pouvoir à M. BOISIER Lucien

ABSENTS (6) :

M. MERMIN Jean-Pierre, Mme MEYER Marie-Laure, Mme GAY Agnès, Mme LARA LOPEZ Jessica, Mme HAMEL Vanessa, Mme FERRARINI Valérie

M. Julien MERCIER est désigné secrétaire de séance.

N°CC__57_2025 : COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DE COMPETENCES DU N°D033-2025 AU N°D0101-2025

D0033-2025 : Faucigny Glières Fibre – Contrat de fourniture d'un accès Internet pour 3 ans dans le cadre de la DSP pour un montant de 600 euros HT par mois avec un engagement de 36 mois, soit un montant total de 25 920 euros TTC ;

D0034-2025 : Technocarte – Contrats et avenants – Signature d'un contrat d'hébergement d'un montant de 10 550.22 euros TTC annuel et d'un contrat de maintenance pour un montant de 7 605.29 TTC ;

D0035-2025 : Libriciel – Contrat Pastell Iparapheur 2028 – Signature d'un contrat Iparapheur Pastell pour un montant de 7 776 euros TTC par an pour une durée de 4 ans, soit un montant total de 31 104 euros TTC ;

D0036-2025 : Libriciel – Contrat Webdelib 2027 – Signature d'un contrat pour un montant de 2 361.99 euros TTC par an pour une durée de 4 ans, soit un montant total de 9 447.96 euros TTC ;

D0037-2025 : Médiathèque Henri Briffod – Demande d'aide financière auprès du Conseil Savoie Mont Blanc pour la mise en place d'une action culturelle « Festi'bib – Festival du livre », aide financière d'un montant de 3 000 euros ;

D0038-2025 : Convention de mise à disposition de locaux situés 15 rue du Bois des Tours à Bonneville au profit de la CCFG par la commune de Bonneville. Ces locaux mis à disposition à titre gratuit, sont un lieu de pause, hors temps de travail pour les animateurs de la maison de l'enfant dont les temps de missions sont coupés sur la journée ;

D0039-2025 : Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2023/68 relatif à la fourniture de matériaux de voirie – Lot n°2 « matériaux concassés » avec IDA TP. Cet avenant a pour objet d'ajouter une fourniture supplémentaire et son prix au bordereau des prix, mais il ne modifie pas les montants de l'accord-cadre ;

D0040-2025 : ZAE Motte Longue – Prémption parcelle cadastrée section BE n°47, située 606 rue des Sarazins à Bonneville appartenant aux consorts BOULET, parcelle d'une contenance de 1705 m² au prix de 104 000 euros conformément à l'avis des domaines ;

- D0041-2025** : Bail de location avec Monsieur EL BASSRI Driss, location d'un garage voitures sis au 130 rue du Canal à Bonneville, cette location donne lieu au versement d'un loyer d'un montant de 70 euros par mois ;
- D0042-2025** : Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2024/12 relatif à la fourniture de repas et de goûters – Lot n°2 « fourniture de repas et de goûters en liaison froide pour les sites dits décentralisés » avec l'entreprise SAS LEZTROY SAVOY. L'avenant a pour objet d'ajouter le nouveau site de livraison de la micro-crèche de la Côte d'Hyot et d'ajouter les prix nouveaux relatifs à ce site ;
- D0043-2025** : Accord-cadre n°2024/67 à bons de commande relatif à l'acquisition de fournitures administratives – Lot n°5 « papier » avec l'entreprise INAPA, pour un montant minimum de 3 000 euros HT et un maximum de 12 000 euros HT par période ;
- D0044-2025** : OPAH Faucigny-Glières 2020-2025 - Aide aux particuliers : dossier ANAH n°074007895 – Aide relative à des travaux d'adaptation d'un logement pour l'autonomie à Glières Val de Borne ;
- D0045-2025** : Formation premiers secours en équipe niveau 1 (PSE1) – Convention avec la protection civile de Haute-Savoie pour la formation de 7 jeunes au BNSSA pour un coût de 4 900 euros ;
- D0046-2025** : OPAH Faucigny-Glières 2020-2025 – Aide aux particuliers : dossier ANAH n°074007935 – Aide relative à des travaux d'adaptation d'un logement pour l'autonomie à AYZE ;
- D0047-2025** : OPAH Faucigny-Glières 2020-2025 – Aide aux particuliers : dossier ANAH n°074007934 – Aide relative à des travaux d'adaptation d'un logement pour l'autonomie à Marignier ;
- D0048-2025** : OPAH Faucigny-Glières 2020-2025 – Aide aux particuliers : dossier ANAH n°074007905 – Aide relative à des travaux d'adaptation d'un logement pour l'autonomie à Glières Val de Borne ;
- D0049-2025** : Location à titre exceptionnel et transitoire – Appartement n°314 rue du Carroz à Bonneville
- D0050-2025** : Médiathèque Henri Briffod – Animations jeunesse autour de la thématique de la Paix – Exposition « La Paix, paroles et dessins d'enfants » ;
- D0051-2025** : Accord-cadre n°2024/47 relatif aux travaux d'entretien et d'aménagements extérieurs et de mise en place des points d'apport volontaire – Lot n°3 « revêtement de sol, couche de réglage et de fondation bitumineuse et accessoires de voirie » avec l'entreprise COLAS ; les montants minimum et maximum du lot n°3 ont été modifiés à la baisse ;
- D0052-2025** : Accord-cadre n°2024/45 relatif aux travaux d'entretien et d'aménagements extérieurs et de mise en place des points d'apport volontaire – Lot n°1 « aménagement d'un montant inférieur à 100 000 euros HT par bon de commande » avec le groupement d'entreprises TP ALPIN/MAULET PASQUALIN/FREZZA/IDA TP ;
- D0053-2025** : Avenant n°1 au marché n°2023/91 de travaux relatif à la construction d'une maison des assistantes maternelles située à Glières Val de Borne – Lot n°10 « électricité » avec l'entreprise SPIE. L'avenant en plus-value d'un montant de 5 330.58 euros HT entraîne une augmentation du montant du marché de 37 990 euros HT à 43 320.58 euros HT, soit une augmentation d'environ 14,03 % par rapport au montant initial du marché ;
- D0054-2025** : Demande de subvention politique de la ville CCFG appel à projets Quartiers 2030 pour l'année 2025, pour le projet service jeunesse en forêt noire, demande de subvention d'un montant de 2 825 euros représentant 50 % des dépenses éligibles ;
- D0055-2025** : Demande de subvention politique de la ville CCFG appel à projets Quartiers 2030 pour l'année 2025, pour le projet la course aux déchets, demande de subvention d'un montant de 2 000 euros représentant 50 % des dépenses éligibles ;
- D0056-2025** : Demande de subvention politique de la ville CCFG appel à projets Quartiers 2030 pour l'année 2025, pour le projet Tournoi des cityes de Basket, demande de subvention d'un montant de 1 000 euros représentant 50 % des dépenses éligibles ;
- D0057-2025** : Véloroute 61 – Demande de subvention auprès du Département de la Haute Savoie pour l'aménagement de la voie verte sur la rue d'Andey, subvention demandée d'un montant de 55 000 euros représentant 15 % du montant des dépenses éligibles hors taxes ;
- D0058-2025** : Mutualisation de moyens – Constitution d'un groupement de commande pour le marché relatif aux schéma directeur des eaux pluviales urbaines et de ruissellement entre la CCFG et les communes d'Ayze, Bonneville, Brison, Contamine sur Arve, Glières Val de Borne, Marignier et Vougy ;
- D0059-2025** : MICASYS – Contrat Tradéo – Logiciel déchetterie 2027 pour un montant de 3 162.85 euros TTC pour l'année 2025, avec révision du prix pour les années 2026 et 2027 ;
- D0060-2025** : CIRIL GROUP – Contrat CIRIL RH – Logiciel de gestion des ressources humaines pour un montant de 11 296.80 euros TTC pour l'année 2025, avec révision du prix pour les années 2026 à 2029 ;
- D0061-2025** : Demande de subvention politique de la ville CCFG appel à projets Quartiers 2030 pour l'année 2025, soutien financier pour un projet auprès des enfants et jeunes des quartiers prioritaires de la ville de Bonneville, à hauteur de 2375 euros représentant 50% des dépenses éligibles ;
- D0062-2025** : Schéma directeur de la randonnée – Demande de soutien auprès du Département de la Haute Savoie pour la réalisation de panneaux d'accueil ;

- D0063-2025** : Contrat de prestation avec la Régie des Eaux Faucigny Glières (REFG) relatif au suivi et à l'entretien des équipements de traitement de l'eau du centre nautique Guy Châtel ;
- D0064-2025** : Demande de subvention politique de la ville CCFG appel à projet Quartiers 2030 pour l'année 2025, subvention d'un montant de 8 151 euros représentant 50 % des dépenses éligibles, pour un projet auprès des enfants et jeunes des quartiers prioritaires de la ville de Bonneville ;
- D0065-2025** : Accord-cadre à bons de commande n°2024/62 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre de projets d'aménagement d'espaces publics avec INFRAROUTE et les groupements VRD CONCEPTION et CABINET UGUET ;
- D0066-2025** : Location à titre exceptionnel et transitoire – Appartement n°312 rue du Carroz à Bonneville ;
- D0067-2025** : Convention de mise à disposition des équipements du centre nautique avec la MFR des métiers de la montagne pour un montant de 33.50 euros de l'heure pour la ligne d'eau ;
- D0068-2025** : Contrat de prestation avec la Régie des Eaux Faucigny Glières (REFG) dans le cadre du schéma directeur des eaux pluviales et de ruissellement, prestation estimée à 25 000 euros ;
- D0069-2025** : Mise à disposition des équipements et des personnels du centre nautique de la CCFG à l'association AQUALOISIRS 74 pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- D0070-2025** : OPAH Faucigny Glières 2020-2025 : Aide aux particuliers – dossier ANAH n°074007863 – Aide relative à des travaux d'adaptation du logement pour l'autonomie à Ayze ;
- D0071-2025** : Avenant n°1 au marché n°2024/33 relatif à la maîtrise d'oeuvre pour la requalification de plusieurs rues dans le quartier du Bouchet situé à Bonneville avec le groupement d'entreprises ATELIER PAYSAGER/INFRAROUTE. Cet avenant en plus-value, d'un montant de 3 253.48 euros HT, entraîne une augmentation du montant du marché de 45 440 euros HT à 48 693.48 euros HT, soit une augmentation d'environ 7.16 % par rapport au montant initial du marché ;
- D0072-2025** : Subvention politique de la ville pour le dépôt d'une candidature sur l'appel à projets en vue d'un soutien financier auprès des enfants et jeunes des quartiers prioritaires de la ville, à hauteur de 16 000 euros représentant 80 % des dépenses éligibles ;
- D0073-2025** : Renouvellement de l'adhésion à l'USIE 74 pour l'année 2025, versement d'une partie fixe de 375 euros et une partie variable de 0,60 euros par heure de formation par salarié en insertion et 80 euros pour toute inscription sur une action de formation pour les permanents ;
- D0074-2025** : Convention de mise à disposition des équipements du centre nautique de la Communauté de communes Faucigny Glières au profit de l'association du cercle des nageurs Rochois, pour un coût horaire de 33 euros la ligne d'eau ;
- D0075-2025** : ALP'COM – Contrat de service support niveau2/niveau 3 pour un montant de 1 980 euros HT soit 376 euros TTC équivalent à 3 jours de prestations pour l'année 2025 ;
- D0076-2025** : Médiathèque Henri Briffod – Animations familiales autour de la thématique de la forêt dans le cadre de la fête de la science 2025. Location d'une exposition « Mission forêt : pour découvrir et protéger la forêt » durant six semaines pour un montant de 972 euros TTC ;
- D0077-2025** : Avenants n°1 et 2 au marché n°2023/51 de travaux relatif à la rénovation d'appartements et la création d'une micro crèche au sein de la maison des Ramettes située à Bonneville – Lot n°1 « démolition – gros oeuvre » avec BAYETTE CONSTRUCTION. Ces avenants en plus-value, d'un montant cumulé de 697,38 euros HT entraînent une augmentation du montant du marché de 89 206,58 euros HT à 89 903,96 euros HT, soit une augmentation d'environ 0,8 % par rapport au montant initial du marché ;
- D0078-2025** : Convention à intervenir entre la CCFG et la commune de Bonneville pour la mise à disposition de locaux mutualisés à la Maison de Associations, cette convention est établie à titre gracieux pour une durée d'un an ;
- D0079-2025** : Convention de prestation de balayage entre la Communauté de communes Faucigny Glières et la commune de Mont Saxonnex pour un montant de 494 euros ;
- D0080-2025** : Marché n°2025/10 relatif à l'étude portant sur la requalification, densification et optimisation foncière de la ZAE « Bonneville Sud » à Bonneville avec le prestataire AREP, pour un montant de 24 975 euros HT ;
- D0081-2025** : Marché n°2024/70 relatif à l'étude pré-opérationnelle préalable à l'extension de la zone d'activité économique de Pré Mouchet Gravières sur la commune de Bonneville, avec le groupement d'entreprises AP Management/ALLIMANT PAYSAGES/C2I/SOBERCO pour un montant de 131 442,50 euros HT ;
- D0082-2025** : OPAH Faucigny Glières 2020-2025 : Demande de subvention d'ingénierie auprès de l'ANAH (année 2025) ;
- D0083-2025** : Accord-cadre n°2024/52 relatif à la signalisation routière verticale et horizontale – Lot n°1 « fourniture de peinture et d'enduits routiers » avec l'entreprise SAR pour des montants minimum de 800 euros HT et maximum de 3 200 euros HT ;
- D0084-2025** : Accord-cadre n°2024/53 relatif à la signalisation routière verticale et horizontale – Lot n°2 « fourniture de signalisation routière verticale » avec l'entreprise KELIAS pour des montants minimum de 7 000 euros HT et maximum de 28 000 euros HT ;
- D0085-2025** : Renouvellement du contrat de location de huit vélos non motorisés auprès de Proxivélo 2025, pour un loyer de 120 euros TTC annuel par vélo et une caution de 300 euros par vélo ;

- D0086-2025** : Renouvellement du contrat de location de huit vélos non motorisés auprès de Proxivélo 2024 pour un loyer de 120 euros TTC annuel par vélo et une caution de 300 euros par vélo ;
- D0087-2025** : Convention avec l'association Cible de l'Arve pour l'utilisation du stand de tir à des fins d'exercice de la police intercommunale pour un montant annuel de 500 euros par an ;
- D0088-2025** : Médiathèque Henri Briffod – Animations « Mois de la petite enfance » mai-juin 2025 ;
- D0089-2025** :
- D0090-2025** : Avenant n°1 au marché n°2024/03 relatif à la maîtrise d'oeuvre pour la requalification du coeur de village de Glières Val de Borne avec le groupement d'entreprises INGAIA/ACERE/JACQUEL ET CHATILLON. Avenant en plus-value d'un montant de 6 119,08 euros HT, entraînant une augmentation du montant du marché de 118 778,90 euros HT à 124 897,98 euros HT, soit une augmentation d'environ 5,15 % par rapport au montant initial du marché ;
- D0091-2025** : Avenant n°2 au bail professionnel du local professionnel sis 64 place de l'Hôtel de Ville à Bonneville, afin de modifier l'identité du bailleur ;
- D0092-2025** : Convention de mise à disposition du mur d'escalade au sein du gymnase du collège Camille Claudel hors temps scolaire entre le Syndicat Scolaire de Marignier Vougy Thyez, disposition à titre gracieux ;
- D0093-2025** : Location à titre exceptionnel et transitoire – Appartement n°314 rue du Carroz à Bonneville ;
- D0094-2025** : Location à titre exceptionnel et transitoire – Appartement n°208 rue du Carroz à Bonneville ;
- D0095-2025** : Location à titre exceptionnel et transitoire – Appartement n°210 rue du Carroz à Bonneville ;
- D0096-2025** : Location à titre exceptionnel et transitoire – Appartement n°203 rue du Carroz à Bonneville ;
- D0097-2025** :
- D0098-2025** : Avenants n°2 et 3 au marché n°2023/87 de travaux relatif à la construction d'une maison des assistantes maternelles située à Glières Val de Borne – Lot n°6 « chapes – carrelages - faïences » avec l'entreprise BOYER ET FILS. Ces avenants en plus-value d'un montant de 987,56 euros HT entraînent une augmentation du montant du marché de 21 405,04 euros HT à 22 392,60 euros HT, soit une augmentation d'environ 14,98 % par rapport au montant initial du marché ;
- D0099-2025** : Location à titre exceptionnel et transitoire – Appartement n°205 rue du Carroz à Bonneville ;
- D0100-2025** : CDAS 2025 – Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour la requalification et l'aménagement du centre bourg de Glières Val de Borne, subvention d'un montant de 384 000 euros représentant 20 % du montant subventionnable ;
- D0101-2025** : CDAS 2025 – Demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour la construction d'un restaurant scolaire et d'une crèche sur la commune de Marignier (GRIPARI), subvention demandée d'un montant de 393 000 euros, représentant 10 % du montant subventionnable ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **PREND CONNAISSANCE** des délégations de compétences du N°D0033-2025 au N°D0101-2025.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Julien MERCIER



Signé par le Président,
Stéphane VALLI
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FAUCIGNY - GLIERES



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Faucigny Glières, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.